

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	76

PRESENTS	64
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	16

Vote Pour :	76
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

14 JANVIER 2025

Date d’Affichage

14 JANVIER 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°10_2025

ACTES : 8.8.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Nomination du Directeur de la Régie Communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif (RCEAC)

Exposé des motifs

Dans le cadre la Régie communautaire de l’Eau et de l’Assainissement Collectif (RCEAC), à la suite de la démission du précédent Directeur, le 15 juillet 2024, un Directeur par intérim a été nommé lors du conseil de la Communauté d’agglomération du 8 juillet 2024.

Après avoir procédé aux démarches de recrutement et sur proposition du Conseil d'Administration de la Régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif (RCEAC), il s'agit désormais de nommer Monsieur Serge MICHEL en tant que Directeur qui aura également la fonction d'Ordonnateur comme son prédécesseur.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
Vu la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n°2011-156 du 7 Février 2011 relative à la solidarité dans les domaines en eau et de l'assainissement,

Vu la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le décret 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-10,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2019 du 16 décembre 2019 portant la création de la Régie communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif du Bassin du Graulhétos,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°183_2024 du 14 octobre 2024 portant modification des statuts de la Régie Communautaire à personnalité morale de l'eau et de l'assainissement collectif (RCEAC),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne** sur proposition de Monsieur le Président et du Conseil d'Administration de la Régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif (RCEAC), Monsieur Serge MICHEL, au titre de Directeur et Ordonnateur de la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif (RCEAC),

- **dit** que cette décision prendra effet au 1^{er} février 2025,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 27 JAN. 2025

- publication - mise en ligne

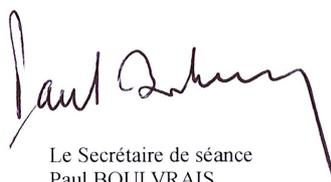
Le 27 JAN. 2025

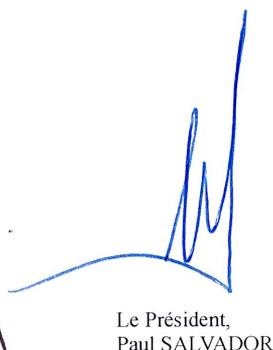
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR